



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

A 660

Question orale n° 28

Texte de la question

M. Yves Foulon appelle l'attention de M. le ministre délégué auprès de la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, chargé des transports, de la mer et de la pêche, sur l'A 660, plus communément appelée « voie directe ». Ouverte en 1974, cette bretelle autoroutière de l'A 63 s'est élargie par tranches successives : de l'échangeur de Mios jusqu'à celui de Facture en 95 ; de Facture jusqu'au Teich en 2001 et enfin la dernière portion, du Teich jusqu'à La Hume, terminée en 2008. Embouteillée été comme hiver, la « voie directe » avale de plus en plus de voitures, créant une véritable paralysie lors des heures névralgiques. Il souhaite par conséquent connaître sa position sur le projet qui fait localement l'unanimité et qui prévoit la suppression des giratoires de Gujan, La Hume et Bonneval ainsi que le passage à 2 x 2 voies jusqu'à Arcachon.

Texte de la réponse

AMÉNAGEMENT DE L'A 660

Mme la présidente. La parole est à M. Yves Foulon, pour exposer sa question, n° 28, relative l'aménagement de l'A 660.

M. Yves Foulon. Monsieur le ministre délégué chargé des transports, de la mer et de la pêche, je veux vous parler de cette bretelle autoroutière qu'on appelle l'A 660 et plus communément " la voie directe ". Elle permet d'aller de Bordeaux jusqu'à Arcachon. C'est un vieux dossier. Elle a été inaugurée en 1974 et doublée tronçon par tronçon ; vingt kilomètres ont été faits, il en reste dix pour aboutir jusqu'à la commune d'Arcachon. Le trafic est extrêmement dense avec 30 000 véhicules/jour, et l'état actuel de la voie asphyxie totalement le bassin d'Arcachon puisque celle-ci ne permet pas à notre économie première, le tourisme, de remplir ses fonctions le plus efficacement possible.

J'ajoute un autre élément qui est assez nouveau : je vais inaugurer dans quelques semaines un pôle de santé qui va remplacer le centre hospitalier d'Arcachon en regroupant une clinique privée et un hôpital public, et on a besoin d'irriguer plus aisément cet équipement nouveau en partant de la voie directe.

J'ai donc deux soucis primordiaux : d'abord le raccordement du pôle de santé à la voie directe, ensuite le prolongement de la deux fois deux voies jusqu'à Arcachon, soit les dix kilomètres restants. J'ajoute que ce dossier est connu par tous les gouvernements successifs depuis vingt ans et qu'il fait l'objet d'une unanimité totale de tous les élus locaux.

Je souhaite savoir quels sont les projets du Gouvernement dans les mois et les années qui viennent pour aboutir à un doublement complet de la voie directe jusqu'à Arcachon.

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre délégué chargé des transports, de la mer et de la pêche.

M. Frédéric Cuvillier, *ministre délégué chargé des transports, de la mer et de la pêche*. Monsieur le député, vous m'interrogez sur l'aménagement de l'A 660, un dossier en effet fort ancien et dont je ne ferai pas ici l'historique. Cette autoroute, ainsi que la RN 250 qui la prolonge jusqu'à Arcachon, a un rôle extrêmement important que vous avez souligné, notamment pour ce qui est des trafics locaux vers et au départ du bassin d'Arcachon. Depuis les travaux menés dans le cadre du volet routier du dernier contrat de plan État-région 2000-2006, l'A 660 est aménagée à deux fois deux voies, aux caractéristiques autoroutières, avec toutefois deux échangeurs

sous forme de giratoire au droit de Gujan-Mestras et au droit de La Hume ; elle se prolonge par la RN 250, une route bidirectionnelle qui comporte un giratoire - celui de Bonneval - avant l'arrivée sur La Teste-de-Buch et Arcachon. L'État est conscient des problèmes de congestion rencontrés sur l'A 660 et la RN 250, mais la question de la suppression et du remplacement par des échangeurs dénivelés des carrefours de Gujan, de La Hume et de Bonneval ainsi que l'aménagement à deux fois deux voies de la RN 250 jusqu'à la RD 259, pour un coût évalué entre 50 millions et 60 millions d'euros, n'est aujourd'hui pas encore tranchée. Si de tels aménagements peuvent en effet contribuer à l'amélioration de la capacité d'écoulement du trafic de l'infrastructure, ils soulèvent des difficultés non réglées, s'agissant notamment de la gestion du débouché en entrée d'Arcachon. Il est donc nécessaire d'étudier préalablement d'autres solutions de mobilité. Dans ce contexte, la question de la poursuite de l'aménagement de l'axe doit s'inscrire à mon sens dans le cadre d'une réflexion globale sur les déplacements et sur l'urbanisation du secteur. Les collectivités concernées ont un rôle majeur à jouer dans cette réflexion. Ce sera l'occasion d'examiner l'opportunité des solutions que vous évoquez, notamment de chercher à mobiliser les financements nécessaires le moment venu, dans le cadre des PDMI. Il est important que l'on travaille de concert. Aussi, les services du ministère sont à la disposition des collectivités pour que les aménagements et les financements mobilisés règlent les difficultés plutôt que de les déplacer.

Mme la présidente. La parole est à M. Yves Foulon.

M. Yves Foulon. Monsieur le ministre, j'avais anticipé ce que vous m'avez dit aujourd'hui puisque l'agglomération que je préside a, de concert avec l'État, analysé et fait toutes les études pour savoir sur le plan technique quels sont les éléments permettant d'aboutir. Je vous communiquerai l'ensemble des éléments. Ce dossier est évalué à 35 millions d'euros et non pas à 50 millions d'euros, et il ne présente plus aucune difficulté technique ni politique, le seul problème demeurant la budgétisation de ces travaux devenus indispensables. Je vous transmettrai la totalité du dossier, pris en compte par l'État il y a maintenant un an.

Données clés

Auteur : [M. Yves Foulon](#)

Circonscription : Gironde (8^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 28

Rubrique : Voirie

Ministère interrogé : Transports, mer et pêche

Ministère attributaire : Transports, mer et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [20 novembre 2012](#), page 6511

Réponse publiée au JO le : [28 novembre 2012](#), page 5773

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [20 novembre 2012](#)